IMT Nuremberg Archives

H – 866

International Court of Justice

H0866 - 0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0866 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4.April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0866 - 0004

TABLE DES MATIERES

du

Volume complémentaire

Walter Funk

N° I3 Questionnaire Dr. August S c h w e d l e r

N° I4 Affidavit Max A m a n n

N° I5 Affidavit Heinz K a l l u s

-:-:-:-:-:-:-

H0866 - 0005

DOCUMENT FUNK

No 13

Questionnaire Dr. August Schwedler .

(ancien Directeur de la Reichsbank compagnon auxiliaire permanent de Funk depuis sept ans).

Question 1.

Depuis que Funk était Ministre de l'Economie du Reich, en fevrier 1938, et depuis sa nomination de Président de la Reichsbank en janvier 1939, vous étiez toujours son compagnon de voyage?

Réponse 1.

Je travaille avec M. Funk depuis le 1 fevrier 1938, et exception faite du temps pendant lequel j'étais soldat, je l'ai accompagné pendant tous ses voyages. Exception faite aussi d'un voyage à Vienne qui a eu lieu le 6 mars 1944.
Mr. Funk s'est rendu en chemin de fer à une réunion, à Vienne puis il s'est arrêté pendant quelques jours au Bergerhof et rentra plus tard à Berlin. Le secrétaire d'Etat, Dr. Franz Hayler, l'accompagnait.

Question 2.

Que savez-vous d'une visite de Funk au camp de concentration de Dachau pendant la première moitié de l'année 1944?

Réponse 2.

Je ne sais rien d'une visite au camp de concentration de Dachau par Funk pendant les six premiers mois de l'année 1944.

H0866 - 0006

DOCUMENT FUNK No. 13

Question 3 :

Que savez-vous des préparatifs d'une telle visite ?

Réponse 3 :

Il n'a jamais été fait de préparatifs pour une visite du camp de concentration de Dachau.

Question 4 :

Que savez-vous d'une conférence des Ministres des Finances des Puissances de l'axe qui doit avoir eu lieu pendant la première moitié de l'année 1944, à Berchtesgaden, Salzbourg ou dans les environs de Munich, et à laquelle l'accusé Funk a du prendre part ?

Réponse 4 :

Je ne sais rien d'une conférence des Ministres des Finances des puissances de l'axe qui aurait eu lieu pendant la première moitié de l'année 1944 à Berchtesgaden, Salzbourg ou dans les environs de Munich. En tous cas, Funk n'a pas pris part à une telle conférence à ce moment-là.

Question 5 :

L'accusé Funk a-t-il jamais visité un camp de concentration ?

Réponse 5 :

Autant que je sache, Funk n'a jamais visité de camp de concentration.

Question 6 :

Des préparatifs ont-ils jamais été faits pour une visite de Funk dans un camp de concentration ?

Réponse 6 :

Pendant mon activité, il n'a jamais été fait de préparatifs

H0866-0007

pour la visite de quelque camp de concentration que ce soit.

Signé :

Dr. August Schwedler

Signé :

Leinard N. Dunkel

Officier Judiciaire

H0866 - 0008

Document FRANK No 13

annexe au questionnaire Dr August Schwedler

Par la présente je certifie que la copie ci-jointe est conforme à l'original en ma possession.

Nuremberg le 26 avril 1946

Dr. SAUTER
Avocat.

H0866 - 0009

Déclaration sous la foi du serment

L'ex-Reichsleiter Max Amann, actuellement détenu à la maison d'arret de Nuremberg déclare en présence du Lt. Meltzer, représentant le ministère public, ce qui suit :

J'ai été instruit par l'avocat Dr. Sauter de l'obligation de dire la vérité, et informé qu'une fausse déclaration de ma part entrainerait des sanctions.

On m'a lu ma déclaration faite sous la foi du serment (3501-PS) le 10 décembre 1945; j'y ajoute ce qui suit :

1) Je voulais dire par l'expression "Funk était l'ame du Ministère" que Funk était devenu pratiquement l'organisateur du nouveau ministère (ministère pour la propagande et l'information).

D'après ce que je sais de sa personnalité, c'est lui, le journaliste expérimenté, au courant depuis de longues années de l'économie et de la vie publique, qui arriva à coordonner dans ce nouveau ministère la direction journalistique de la presse allemande et des autres moyens de propagande subordonnés au ministère de la propagande. Je suis convaincu que c'est Funk qui a créé les éléments essentiels du Ministère de la propagande, et ceci grace à son talent exceptionnel d'organisateur. Autant que je sache, il a exécuté en tant que fidèle second, les ordres du Dr. Goebbels.

2) A mon avis Funk s'occupait principalement de la marche régulière de la grande machinerie de ce ministère; il en était donc l'organisateur.

H0866 - 0010

Suivant mon impression, Funk n'avait rien à faire avec l'activité propagandiste proprement dite, par exemple, les discours purement propagandistes, les discours radiodiffusés, les réunions publiques, etc.,

Feuille II

H0866 - 0011

Je ne sais pas qui était Chef du Service de Presse du Ministère de la Propagande.

3.) Comme Chef de presse du gouvernement du Reich et secrétaire d'Etat du Ministère de la propagande, Funk était détenteur d'un poste d'Etat, et comme tel il était le bras droit du Dr. Goebbels, car il devait faire journellement à Hitler des comptes rendus sur la presse. Je ne puis pas affirmer que cette activité était liée à la position de Funk dans le Ministère de la propagande, mais je le crois. Je ne sais pas si Funk a continué cette activité, c'est-à-dire ses comptes-rendus auprès d'Hitler, après la mort de Hindemburg. J'ai moi-même surtout vécu à Münich et n'étais à Berlin qu'en passant.

4.) A l'époque, j'ai entendu dire que Goebbels avait des entretiens journaliers avec ceux de ses fonctionnaires, dont l'activité se rapportait aux affaires de presse. J'ai appris en outre que Funk tenait des conférences de presse journalières avec les correspondants des journaux et qu'il donnait les directives nécessaires à la presse. Tout cela je le sais, non pour l'avoir vu de mes yeux mais je l'ai appris par mes journalistes présents à ces conférences, par ex. le capitaine Weiss. Cela durá aussi longtemps que Funk était Secrétaire d'Etat au Ministère de la propagande. Je ne sais pas s'il est resté aussi longtemps chef de la presse du gouvernement du Reich. Jusqu'à présent, j'ai cru que ces deux fonctions allaient de pair. Je ne sais pas si Funk prenait aussi part aux entretiens journaliers qu'avait Goebbels avec ses collaborateurs en matière de presse; cela est possible, mais je le crois peu vraisemblable, étant donné que Funk, était fort tenu par d'autres obligations.

Je ne sais pas si les comptes-rendus journaliers que présentait Funk auprès de Hitler et Hindenburg pendant les

H0866 – 0012

premiers temps de la prise de pouvoir n'ont plus été présentés par Funk, mais par Goebbels après la mort de Hindenburg.

H0866 - 0013

Feuille III

Plus tard il a été porté à ma connaissance que c'est le chef de la presse du Reich, Dr. Dietrich (donc un fonctionnaire de la NSDAP) qui a assumé ces fonctions; il était constamment près de Hitler et avait un représentant auprès du Dr. Goebbels.

Pendant tout le temps où Funk était secrétaire d'Etat au Ministère du Reich à la propagande, je n'ai pas vu un seul cas où Funk aurait incité à l'antisémitisme ou à l'emploi de la force brutale, que ce soit dans un discours radiodiffusé ou public. En général c'est le Dr. Goebbels lui-meme ou les porte-parole officiels du parti qui tenaient les discours ou faisaient les exposés.

A ma connaissance, Funk n'avait rien à faire avec la nomination et la répartition des orateurs dans les "Gau" et autres branches du parti, ni avec l'envoi de matériel de propagande à ces services.

Je certifie sous la foi du serment l'exactitude de ce qui précède.

Nuremberg, le 17 Avril 1946

signé : Max AMANN

Je certifie par la présente que l'ex-Reichsleiter Max AMANN a donné la déclaration précédente sous la foi du serment devant moi et en présence de M. le Lt Meltzer.

Nuremberg, le 17 Avril 1946

signé : l'avocat

(Dr. Sauter)

H0866 - 0014

Dachau, le 9 décembre 45

Le Conseiller ministériel Heinz Kallus, né le 28 Aout 1908 à Grottkau/ O.S., No de prisonnier de guerre 31-G6073189 comparait et déclare :

.....

En 1938, j'étais fonctionnaire du Ministère de l'économie du Reich et appartenais au bureau du Ministre. Lorsque au matin du 9 novembre, je me rendis de la station de métro "Gendarmenmarkt" au Ministère, je vis deux vitrines brisées mais je n'appris qu'au Ministère les exactions qui s'étaient produites aux premières heures du matin. Peu après ma venue, le Ministre Funk arriva et me fit appeler aussitot. Sur le chemin du Ministère, il avait remarqué de nombreuses destructions de magasins et en était extremement irrité et faché. En ma présence, il essaya d'obtenir une communication téléphonique avec le Maréchal du Reich Göring, le Reichsführer SS Himmler et le Ministre du Reich Goebbels qui se trouvaient à ce moment à Munich. Pour des causes qui m'échappent aujourd'hui, il n'y parvint pas tout de suite. Entre temps arrivèrent auprès de M. le Ministre Funk des comptes-rendus sur la nouvelle reprise des exactions. Là-dessus il me donna l'ordre de me renseigner personnellement. Je téléphonai à la 68ème "Standarte SS" afin de demander si on y avait quelques précisions sur le genre et l'étendue des troubles. L'officier-adjoint, avec lequel je parlai, n'en connaissait lui-meme que ce qu'il avait vu en venant à son bureau.

H0866 - 0015

Il ne put que me dire que l'Etat-Major se trouvait dans une sorte d'état d 'alerte, parce que, selon l'avis du "chef de Standarte", on s'attendait à la mise en action des SS contre les troubles.

H0866-0016

Puis je rentrai dans mon appartement et mis mon uniforme de SS, afin d'avoir plus de facilités pendant le trajet à faire à travers la ville. Je regardai pendant environ une demi-heure ce qui se passait dans la Friedrichstadt. En tout cas il était évident qu'à ce moment une foule avide de destructions et de butin était à l'oeuvre. Dans le Grand Passage j'observai un homme occupé à s'approprier des bijoux dans une vitrine détruite. J'amenai cet homme au poste de police le plus proche où il fut écroué. J'appris le jour suivant, par un coup de téléphone, qu'il s'agissait d'un criminel plusieurs fois condamné. Après ma rentrée au Ministère, je fis un compte-rendu au Ministre, qui continuait toujours encore à demander des communications avec Munich. C'est à 14 heures je crois, qu'il a enfin obtenu la communication avec Göring et Himmler et en meme temps la promesse que l'on réagirait immédiatement contre les exactions. Lorsque se ranimèrent de nouveau dans l'après-midi les troubles calmés entre temps, la police réagit, et lorsqu'ils augmentèrent d'ampleur, on renforca la police en mettant en oeuvre contre les troubles des éléments des réserves générales SS.

Lu et signé

signé : Heinz KALLUS

l'interrogateur :

signé : illisible

J'affirme sous la foi du serment, l'exactitude de ce qui

H0866 - 0017

précède et me déclare pret à les réitérer sous la foi du serment devant la Cour.

signè : Heinz KALLUS

.....

Je certifie par la présente la concordance de la copie ci-dessus avec l'original en ma possession.

Nuremberg, le 26 Avril 1946

Dr. SAUTER

Avocat.

H0866 - 0018

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du Livre II des documents " Funk "

Le 2 Mai 1946

Le Chef de la section X

Max PUNCH